



Par courriel

Amis des chiens de Buchillon
c/o Mme Sabine Perrelet
Rue Roger de Lessert 1
1164 Buchillon

Buchillon, le 2 mai 2023

N/réf. : 61.10 – PFG/erh

V/réf. :

Parc à chiens

Madame,

Votre courrier du 9 avril dernier nous est bien parvenu et a retenu toute notre attention.

En réponse à vos demandes, nous vous informons comme suit :

1. Les sites suivants ont été étudiés :
 - Les Mellières : le canton avait préavisé négativement en avril 2021.
 - A proximité de la salle de gymnastique : la Municipalité d'Etoy n'a pas souhaité entrer en matière.
 - La Môlaz : la Municipalité de Buchillon estime que l'endroit ne s'y prête pas.
 - Hangar communal : l'espace situé à l'Est de la parcelle doit rester libre pour le stockage du bois.
2. Il n'y a pas de zones préférentielles pour les parcs à chiens. Ceux-ci peuvent être aménagés dans une zone d'utilité publique, une zone de verdure ou même une zone à bâtir pour autant que le propriétaire l'accepte.
3. La création d'un parc à chiens n'est pas régie par le PACom et ne peut pas être considérée comme une affectation en soi.
4. Cf point n° 3.
5. Au vu de la taille de la commune, la Municipalité n'avait pas estimé nécessaire d'établir un plan des zones accessibles aux chiens. Ce sera chose faite d'ici l'automne 2023.

Nous vous laissons le soin d'informer les co-signataires et personnes intéressées.

Nous vous prions de croire, Madame, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique

Claudine Gerardi



La Secrétaire

Eliane Roch